



3
Jours

La réglementation des diagnostics immobiliers

dans IMMOBILIER - TRANSACTION IMMOBILIERE / Réf : JUR-TRIM-17

Objectifs de la formation

- Décrire le dossier des différents diagnostics techniques obligatoires
- Analyser la portée de l'obligation d'information à la charge du vendeur
- Mettre en oeuvre formellement les différentes obligations légales

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire le dossier des diagnostics techniques (DDT) et son coût

2. Gérer le constat des risques d'exposition au plomb

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation

3. Examiner le dépistage des termites

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation

Jour 1 - Après-midi

4. Etablir la démarche de la détection de l'amiante



- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation

5. Examiner le certificat de superficie (loi Carrez) pour les biens en copropriété

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation (absence ou erreur de superficie)
- L'indication de la superficie par le propriétaire du bien
- L'indication de la superficie par un diagnostiqueur certifié

Jour 2 - Matin

6. Etablir le diagnostic de performance énergétique (DPE)

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation
- L'obligation de communiquer dès la mise en vente

7. Examiner l'état des risques naturels et technologiques

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation
- La possibilité de remplir soi-même le document

Jour 2 - Après midi

8. Examiner l'état de l'installation de gaz



- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation

9. Déterminer l'état de l'installation électrique

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation

10. Déterminer l'état de l'installation d'assainissement

- Les constructions visées
- Les informations à fournir
- La durée de validité du document
- Les sanctions en cas d'inobservation de cette obligation
- Le monopole des communes pour l'établissement de ce diagnostic

Jour 3 - Après-midi

11. Identifier les obligations particulières en matière d'immeuble en copropriété

- Le carnet d'entretien de l'immeuble
- La production de l'état daté par le syndic
- La production des procès-verbaux d'assemblées générales des copropriétaires

12. Identifier le formalisme à mettre en oeuvre en matière d'information

- La production du DPE dès la mise en vente du bien
- L'annexe du DDT au compromis sous seing privé de vente

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation



Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

